

EBERHART FORMATION & CONSEIL

ALPINISME – SKI – CANYONING – SECOURS EN MONTAGNE – SECURITE
EN HAUTEUR – PARCS ACROBATIQUES – AMENAGEMENT TOURISTIQUE
ASSISTANCE GESTION DE CRISE - EXPERTISES

PROGRAMME TYPE

Le 02-02-2023

PROGRAMME DETAILLE

Recyclage CQP d'opérateur de Parc Acrobatique en Hauteur

VOTRE FORMATION

- **Lieu, dates et horaires de la formation** :- du au - De 9 à 12h et de 13 à 18h
- **Durée totale** : 1 jour soit 8h

STAGIAIRES

- **Public visé** : Aimant le contact humain et les activités en hauteur. Etant apte médicalement.
- **Stagiaires concernés** : Vos salariés
- **Pré requis** : CQP OPAH

TARIF

- **Frais pédagogiques** :
- **Repas et hébergement** : à votre charge
- **Prise en charge** : Possibilité de prise en charge par votre OPCA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Réviser les différentes fonctions d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur en respectant le référentiel du CQP OPAH, de l'accueil des pratiquants à leur départ en passant par la gestion du parc et des E.P.I et le secours si nécessaire.
- Introduire les procédures particulières Covid.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle avec Paperboard ou tableau blanc
- Parc acrobatique en hauteur et EPI adaptés
- le matériel du parc support sera complété par des lots fournis par le formateur

METHODES PEDAGOGIQUES

- Issues d'observations en situations réelles, nos méthodes d'enseignement sont concrètes et interactives. Notre pédagogie consiste en des travaux individuels et collectifs, à la fois théoriques et pratiques. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées.
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire. Le contact avec les différents publics étant la base du métier, le stagiaire sera amené progressivement à s'exprimer clairement et distinctement devant le public par la répétition des briefings de sécurité.

DEROULE PEDAGOGIQUE

- **Partie Théorique : (1h00)**
Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation. Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc. Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle.
- **Partie Pratique : (7h00)**
Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires. Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires. Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : guide de haute montagne, formateur, conseiller technique départemental secours en montagne de la Savoie. 1 formateur pour 10 stagiaires

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée, par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sous forme de fiches pratiques sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute

- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les procédures de vérification et de briefing

➤ **SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE**

Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires. Il précisera les techniques d'utilisation et le matériel employé. Il appartiendra à l'employeur à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

ATTESTATION DE STAGE

- Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur.

RAPPEL LEGISLATIF

La formation des Opérateurs et des intervenants de Parcours Acrobatiques en Hauteur se fera en suivant les préconisations du référentiel métier et compétences du C.Q.P « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur », ainsi que les préconisations de la norme AFNOR NF EN 15567-2

PROGRAMME ET CONTENU

▪ Jour 1 matin

- **15 mn** : Accueil présentations.
- **0 H 45** : Retour d'expériences avec les stagiaires
- **2 H 00** : Révision des procédures d'évacuation

▪ Jour 1 après midi

- **1 H 00** : Recadrage briefing.
- **3 H 00** : Evacuations sur le parcours, échange d'expérience.
- **1 H 00** : Actualisation des procédures de gestion de crises

EBERHART FORMATION & CONSEIL Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 73 01029 73 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes-Auvergne. **Responsable : Jean Lou Eberhart - Guide de haute montagne.** Statut juridique : travailleur indépendant. **SIRET n° 32 71 90 948 000 15. Code APE 8559A.** Accrédité par la CPNEF (branche des ELAC) pour les formations au CQP d'OPAH – 47 imp.du Villard 73370 BOURDEAU – tél. 0033 (0)6 11 32 22 64 – Courriel : eberhart.jeanlou@gmail.com Site : <http://eberhart-formation.fr/> 01/23